

**Séance du 05 Février 2009**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 janvier 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Etchegaray à Mme Lauqué, Mme Dumas à M. le Maire, M. Causse à M. Pommiez, Mme Chevrel à Mme Demont, M. Aguerre à M. Etcheto.

**ABSENTE** : Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : UNIVERSITE - Restaurant universitaire - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre

M. LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne a confié à l'architecte Jacques Leccia le projet de réalisation d'un restaurant universitaire sur l'emplacement du gymnase Paul Bert.

Le forfait provisoire de rémunération était à l'origine de 380 470,00 € HT sur la base d'un coût estimatif des travaux de 2 300 000,00 € HT et un taux de rémunération de 16,54 %.

Au stade du projet, des modifications ont été apportées portant le coût des travaux à 2 635 000 € HT sur la base d'un taux de rémunération revu à 15,88 %. Le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'établissait à 418 438,00 € HT, approuvé par avenant n° 1.

En cours de chantier, des sujétions imprévues ont été incorporées afin de répondre aux demandes des différents utilisateurs et de l'architecte des bâtiments de France. L'ensemble des plus-values générées par ces travaux s'élève à la somme de 72 662,25 € HT.

Aussi convient il de revoir le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre en incorporant ces travaux supplémentaires au coût des travaux:

Travaux supplémentaires :	72 662,25 € HT
Taux de rémunération :	15,88 %
Honoraires supplémentaires :	11 538,76 € HT

Le montant total des honoraires de l'équipe de maîtrise d'oeuvre est donc désormais fixé à 429 976,76 € HT.

La commission d'appel d'offres réunie le 29 janvier 2009 a donné un avis favorable.

Je vous propose d'approuver l'avenant n° 2 correspondant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à la majorité.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.